MB45 COTTON BERRY

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/31/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit	:	MB45 COTTON BERRY
Code du produit	:	1832475
SKU #	:	3485952

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange	:	Aérosol Réservé à un usage professionnel Produits d'assainissement de l'air Agents odorants
Utilisation recommandée	:	Produits d'assainissement de l'air,Agents odorants
Restrictions d'emploi	:	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fabricant
Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres
Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Aérosols inflammables, catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
Gaz sous pression : Gaz comprimé	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :

Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) :
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS US) :
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	(N° CAS) 54464-57-2	0,1 – 1	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
hexyl 2-hydroxybenzoate	(N° CAS) 6259-76-3	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
BENZYL SALICYLATE	(N° CAS) 118-58-1	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/…. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Danger d'explosion	:	La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.
Réactivité	:	Stable dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Se conformer aux réglementations en vigueur. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Produits incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	:	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BENZYL SALICYLATE (118-58-1)
Non applicable

Alcohol (64-17-5)		
DNEL	DNEL	950 mg/m³
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
DNEL	DNEL	14 mg/m³
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019

TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)
Non applicable

hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)
Non applicable

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

: caractéristique

Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	:	4,5 – 5,5 bar
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,7
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	1,8 – 19 vol %
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	:	Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 COTTON BERRY	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 COTTON BERRY	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) : UN1950

Désignation officielle de transport (DOT) : Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable

DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx) : None

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx) : None

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102) : N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx) : 306

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27) : 75 kg

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75) : 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.

DOT Arrimage - Autre information : 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses diverses (Classe 9)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG) : 1950

Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS

Classe (IMDG) : 2 - Gaz

Quantités limitées (IMDG) : SP277

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) : 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Classe (IATA) : 2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

BENZYL SALICYLATE (118-58-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Alcohol (64-17-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

BENZYL SALICYLATE (118-58-1)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcohol (64-17-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Alcohol (64-17-5)
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Alcohol (64-17-5)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 03/09/2020

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d´actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

MB45 REFRESHING CITRUS

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/23/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : MB45 REFRESHING CITRUS

Code du produit : 1832476

SKU # : 3485952

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol
Réservé à un usage professionnel
Produits d'assainissement de l'air
Agents odorants

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air,Agents odorants

Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3. Fournisseur

Fabricant
Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres
Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Aérosols inflammables, catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
Gaz sous pression : Gaz comprimé	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :

Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
LINALOOL	(N° CAS) 78-70-6	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/…. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Produits incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	:	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LIMONENE (5989-27-5)		
Non applicable		

LINALOOL (78-70-6)		
DNEL	DNEL	2,8 mg/m³

CITRAL (5392-40-5)		
DNEL	DNEL	9 mg/m³

Alcohol (64-17-5)		
DNEL	DNEL	950 mg/m³
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
DNEL	DNEL	14 mg/m³
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Non applicable

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale. Porter un masque approprié

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Clear Transparent Liquid.
	:	incolore à légèrement jaune
	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	:	4,5 – 5,5 bar
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,7
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	1,8 – 19 vol %
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

LIMONENE (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

LINALOOL (78-70-6)	
CL50 poisson 1	27,8 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	20 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	88,3 mg/l

CITRAL (5392-40-5)	
CL50 poisson 1	4,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 REFRESHING CITRUS	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 REFRESHING CITRUS	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

LINALOOL (78-70-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,84

CITRAL (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8

Alcohol (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,1

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) : UN1950

Désignation officielle de transport (DOT) : Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

Étiquettes de danger (DOT)	:	2.1 - Gaz inflammable

DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx)	:	None
DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx)	:	None
DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	:	N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols inflammables.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	:	306
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	:	75 kg
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	:	150 kg
DOT Emplacement d'arrimage	:	A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
DOT Arrimage - Autre information	:	48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses diverses (Classe 9)
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
N° ONU (IMDG)	:	1950
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	AÉROSOLS
Classe (IMDG)	:	2 - Gaz
Quantités limitées (IMDG)	:	SP277

Transport aérien

Description document de transport (IATA)	:	UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1
N° ONU (IATA)	:	1950
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Aerosols, flammable
Classe (IATA)	:	2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

LINALOOL (78-70-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

CITRAL (5392-40-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Alcohol (64-17-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

LIMONENE (5989-27-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

LINALOOL (78-70-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CITRAL (5392-40-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcohol (64-17-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Alcohol (64-17-5)
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Alcohol (64-17-5)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 03/09/2020

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d´actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit